

Quelle Amérique veulent-ils ?

3/4



Tout oppose Kamala Harris et Donald Trump, en matière de valeurs, de projets, de styles. *Quid des grands axes de leurs programmes respectifs ? Cette semaine, Le Soir décode leurs propositions économiques ou environnementales, leurs engagements pour les droits des femmes, leurs ambitions géostratégiques.*

2024

PRÉSIDENTIELLE AMÉRICAINE

IVG : le corps des femmes est devenu un champ de bataille

L'enjeu du droit à l'avortement pourrait-il inciter les moins politisés à se rendre aux urnes ? Jouer en faveur du camp démocrate, pour lequel les femmes ont tendance à davantage pencher ? La question de l'IVG est en tout cas l'une des plus brûlantes de cette campagne. Car en parallèle de la présidentielle, des référendums sont organisés sur le sujet dans dix Etats.

MARINE BUISSON (AVEC V.L.A.)

L'avortement est un droit fragile. S'il en fallait encore la preuve, les Américaines peuvent en témoigner douloureusement depuis deux ans. En mai 2022, Politico, se basant sur une fuite de documents exceptionnelle, révèle que la Cour suprême américaine a voté en faveur de l'annulation de la décision historique *Roe v. Wade*, selon un premier projet rédigé par le juge conservateur Samuel Alito et adopté par une majorité de ses collègues. C'est un raz-de-marée outre Atlantique. L'arrêt *Roe v. Wade* (du nom de la femme qui désirait se faire avorter en 1973 contre celui du procureur de Dallas qui s'y opposait), celui même qui entérinait le fait que le droit au respect de la vie privée, garanti par la Constitution américaine, s'appliquait à l'avortement, est annulé. Celui même qui protégeait, de manière inégale, mais depuis près d'un demi-siècle, le droit à l'avortement des Américaines. La question de l'avortement est désormais renvoyée au bon vouloir des Etats.

Depuis, l'avortement est illégal dans treize Etats. Et ils sont une vingtaine à y être hostiles, mettant en place des restrictions à l'IVG. Même les patientes confrontées à des complications graves et dangereuses liées à leur grossesse peuvent se voir refuser les soins d'avortement médicalement nécessaires dans ces territoires et sont contraintes de rester enceintes contre leur gré. Ou de parcourir des centaines de kilomètres hors de l'Etat pour obtenir les soins dont elles ont besoin. Mais même celles qui en auraient les moyens financiers flirtent avec de possibles poursuites.

« La chose la plus traumatisante que j'ai eue à vivre »

Les témoignages de femmes en détresse absolue émergent au fil des mois depuis 2022, plus déchirants et cruels les uns que les autres. Samantha Casiano (lire ci-contre), mère de famille texane, s'est vue dans l'obligation de porter son enfant, dont les chances de survie étaient nulles, jusqu'à terme sous risque de poursuites. Elle met sa vie en danger le 29 mars 2023 pour accoucher d'une petite fille qui agonisera pendant quatre heures avant de mourir dans ses bras. « C'est la chose la plus traumatisante que j'ai eue à vivre. Si ma fille devait vivre cela un jour (Samantha et son conjoint ont d'autres enfants, NDLR), je serais en larmes et furieuse. »

« Dans ces Etats, la situation est alarmante pour toutes les femmes en âge de procréer, pour toutes les personnes pouvant tomber enceintes », juge Anne Léger, maîtresse de conférences à l'université Paris Cité et spécialiste de l'histoire de l'avortement aux Etats-Unis. « Les lois anti-avortement ne se limitent pas à l'IVG. Elles ont un impact sur les interruptions médicales de grossesse, le traitement des grossesses extra-utérines, le traitement de certaines fausses couches, la réduction embryonnaire et même la procréation médicalement assistée. On a ainsi de nombreux exemples de femmes qui n'ont pas pu être prises en charge médicalement en raison de la situation législative de leur Etat alors qu'elles souffraient de complications graves liées à une grossesse. Une vingtaine de femmes ont porté plainte contre

l'Etat du Texas pour cette raison. » Samantha fait partie de ces vingt, affirmant qu'elle s'est vu refuser des soins en raison du manque de clarté des lois texanes qui autorisent des exceptions à l'interdiction de l'IVG si « urgence médicale ».

Les professionnels de santé en danger

Des gynécologues se sont associés à la démarche juridique. Car les professionnels de santé sont visés, aux côtés des femmes : « Le nombre de médecins pratiquant des avortements était déjà relativement réduit, notamment du fait que ces derniers ont été la cible d'une grande violence de la part de certains mouvements anti-avortement », rappelle Anne Léger. « L'arrêt *Dobbs v. Jackson Women's Health Organization* (l'arrêt via lequel la Cour suprême a statué que la Constitution ne confère pas de droit à l'avortement, NDLR) ayant ouvert la voie à de nombreuses batailles législatives et judiciaires à l'échelle des Etats fédérés, la situation locale instable a parfois contraint les praticiens à fermer boutique ou à déménager vers des zones plus protectrices comme l'Illinois ou le Midwest. » Autre barrière : les conditions d'aménagement imposées aux cliniques pratiquant l'avortement, « soi-disant pour des questions de sécurité », explique Camille, qui travaille au sein d'une association qui défend les droits des femmes en Caroline du Nord. « Résultat : il n'en reste plus beaucoup dans l'Etat : quinze au total. C'est encore pire

en Caroline du Sud, où il n'y en a que trois ! Et il faut qu'elles se protègent, vu les manifestations d'activistes opposés à l'avortement, qui les prennent pour cibles. On leur complique vraiment la tâche. »

Harris veut une loi fédérale

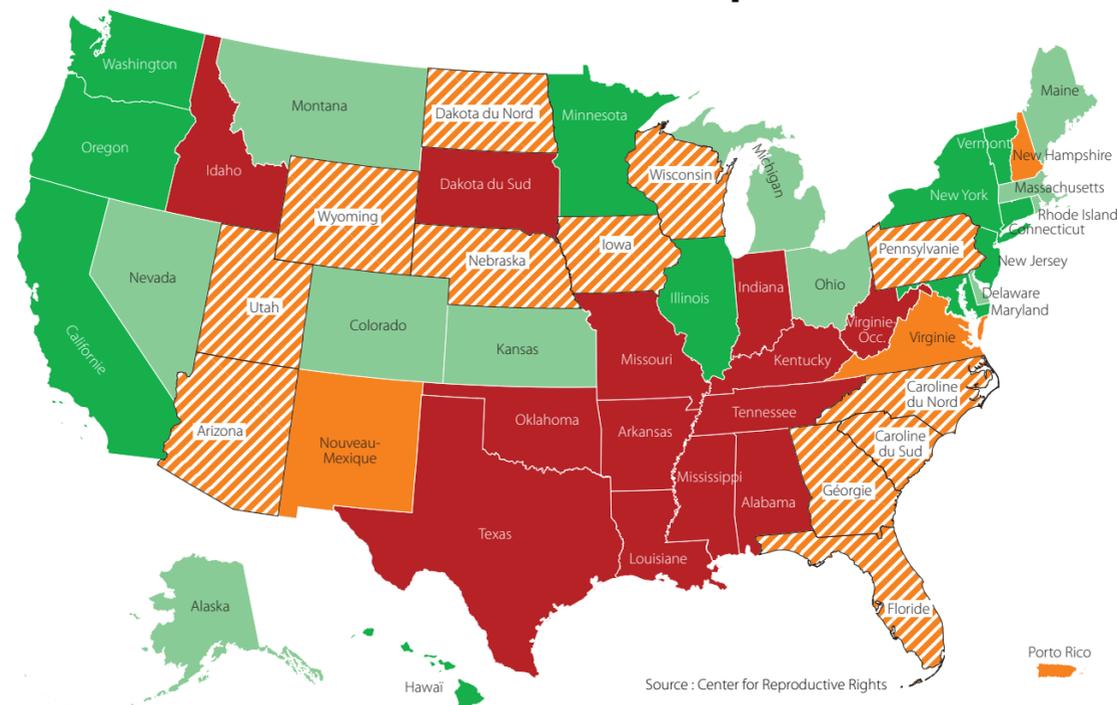
La première plaignante à avoir attaqué l'Etat du Texas, Amanda Zurawski (lire ci-contre), fait désormais campagne auprès de la démocrate Kamala Harris. Aux avant-postes sur la question de l'avortement, Harris en a fait un élément central de sa vice-présidence et de sa campagne. Elle tient son rival pour responsable de la situation actuelle qu'elle décrit comme « horrible et déchirante ». Et réclame une loi fédérale, qui reprendrait les dispositions de l'arrêt *Roe v. Wade*. « Mais n'oublions pas qu'une telle loi serait immédiatement attaquée par la voie judiciaire et que le dernier arbitre serait alors la Cour Suprême », met en garde Anne Léger. « Si elle était amenée à nommer un juge à la Cour, elle choisirait un juge favorable au droit à l'avortement mais cela ne changerait probablement pas l'équilibre actuel, du moins dans un premier temps. » Donald Trump, quant à lui, louvoie. Il se dit fier d'avoir remis entre les mains des Etats cette question grâce à la décision de la Cour suprême mais a déclaré que certains « étaient allés trop loin ». « Si Donald Trump était élu avec une majorité au Congrès, il est possible que ses soutiens les plus conservateurs parviennent

à promouvoir une interdiction totale de l'avortement, soit en faisant passer une interdiction au niveau fédéral, soit en « ressuscitant » les lois Comstock, adoptées au XIX^e siècle. L'autorisation de la mise sur le marché de la mifepristone, utilisée dans les avortements médicamenteux, pourrait aussi être remise en cause », estime l'experte.

Reste que l'enjeu pourrait inciter des citoyens traditionnellement moins politisés à se rendre aux urnes, notamment des femmes, ce qui pourrait avantager les Démocrates. Car en parallèle de la présidentielle, des référendums sont organisés sur le sujet dans plusieurs Etats. Le 5 novembre prochain, les électrices et électeurs de l'Arizona, du Colorado, de la Floride, du Maryland, du Missouri, du Montana, du Nevada, de New York et du Dakota du Sud sont invités à se prononcer sur la nécessité d'inscrire l'accès à l'IVG dans leur Constitution. Dans le Nebraska, les deux options – protéger et restreindre l'accès – sont soumises au vote. Pour ces scrutins, les défenseurs du droit à l'avortement ont des raisons d'espérer : depuis l'abrogation de l'arrêt *Roe v. Wade*, toutes les mesures électorales visant à préserver ou à élargir l'accès à l'avortement ont été couronnées de succès, tandis que celles visant à restreindre l'accès à l'avortement ont échoué... Même dans les Etats aux tendances les plus conservatrices.

(1) Le prénom a été modifié à la demande de l'interviewée

Le droit à l'avortement aux Etats-Unis, Etat par Etat



- **Accès étendu à l'IVG** depuis l'abrogation de *Roe v. Wade*. Le droit à l'avortement est protégé par les lois ou les constitutions des Etats, et d'autres lois et politiques ont créé un accès supplémentaire aux soins liés à l'avortement.
- **Accès à l'IVG protégé.** Le droit à l'avortement est protégé par la législation de l'Etat, mais l'accès aux soins est limité.
- **Accès à l'IVG non protégé.** L'avortement peut continuer à être accessible dans ces Etats, mais n'est pas protégé par la législation de l'Etat ou du territoire. Il n'est pas certain que le législateur adopte une interdiction maintenant que l'arrêt *Roe* a été annulé, mais l'inquiétude est justifiée.
- **Etats hostiles à l'IVG.** Ces Etats et territoires ont exprimé le souhait d'interdire totalement l'avortement. Aucun d'entre eux ne dispose de protections juridiques pour l'avortement.
- **Accès à l'IVG illégal.** Après l'abrogation de *Roe v. Wade*, ces Etats ont interdit entièrement l'avortement et mis en place des sanctions pénales contre celles qui pourraient y avoir recours et celles et ceux qui pourraient les pratiquer.



Nicole Blackmon

Nicole Blackmon, de Nashville, a découvert qu'elle était enceinte quelques mois seulement après le meurtre de son fils adolescent. Mais à quinze semaines de grossesse, on lui a diagnostiqué une maladie qui rendait peu probable la survie de son bébé. En plus de souffrir de dépression et d'anxiété, Nicole avait des problèmes de santé qui l'exposaient à un risque élevé d'accident vasculaire cérébral pendant le travail et l'accouchement. N'ayant pas les moyens de se rendre dans un autre Etat pour se faire avorter, Nicole a été contrainte de poursuivre sa grossesse contre son gré jusqu'à ce qu'elle accouche, à 31 semaines, d'un enfant mort-né. M.B.N